

SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE ST GEORGES

Lieu dit « Goulvent » - 53480 SAINT GEORGES LE FLECHARD

RELEVÉ DES NIVEAUX DE VIBRATIONS LIÉES AU TIR DE MINES DU 03 octobre 2017

○ PLAN DE TIR

- Charge unitaire maximale : 140 kg

○ RESULTATS TRANSCRITS DANS LES TABLEAUX CI-DESSOUS :

➤ **STATION A : « Eau de Sarthe »**

Station distante à 500 m du tir

Pas de déclenchement de l'appareil de mesure.

➤ **STATION B : « La Lune »**

Station distante à 250-300 m du tir

Composante	Longitudinale	Transversale	Verticale
Vitesse (mm/s)	1.5	2.0	2.1
Fréquence (Hz)	12.4	7.9	45.5
Vitesse pondérée (mm/s)	1.51	2.29	1.45
Vitesse maximale admise (mm/s)	10	10	10
Conformité avec l'article 3.6.1.2. De l'A.P. n° 2010-P-84 du 15/01/10	OUI	OUI	OUI

Les vitesses particulières engendrées par le tir du 03 octobre 2017 respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral du 15/01/2010

➤ **STATION C : « Les Petits Champs »**

Station distante à 100 m du tir

Composante	Longitudinale	Transversale	Verticale
Vitesse (mm/s)	Problème technique sur l'appareillage de mesure		
Fréquence (Hz)			
Vitesse pondérée (mm/s)			
Vitesse maximale admise (mm/s)			
Conformité avec l'article 3.6.1.2. De l'A.P. n° 2010-P-84 du 15/01/10			

➤ **STATION D : « Goulvent »**

Station distante à 700 m du tir

Pas de déclenchement de l'appareil de mesure.

○ OBSERVATIONS

Les vitesses mesurées respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral du 15/01/2010.